



demande de débloccage de parts sociales

Par **ankarea**, le **11/02/2008** à **10:51**

bonjour maitre,

J'ai travaillé durant 2 ans dans une scoop ou j'ai acheté des parts sociales de manieres obligatoires tous les mois. Lorsque j'ai quitté la société l'employeur avait 5 ans pour me les restituer.

Depuis, il y a eu la loi du 8 fevrier 2008 concernant le pouvoir d'achat qui a été votée et je souhaite savoir si je peux demander le débloccage anticipé de mes parts sociales.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, maitre, l'expression de mes sinceres salutations.
Corinne LASSUS